



**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

**SACAM DEVELOPPEMENT**

**CREDIT LYONNAIS**

**Paris, le 3 juillet 2003**

**Crédit Agricole S.A. et SACAM Développement déposent un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les actions de la société Crédit Lyonnais au prix de 56 euros par action, coupon attaché.**

***Cette offre et la diffusion au public de la note d'information restent soumises à l'approbation des autorités de marché. Sous réserve de cette approbation, il est précisé qu'à l'issue de la présente offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L.433-4 du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Crédit Lyonnais qui n'auront pas été présentées à la présente offre seront automatiquement transférées à Crédit Agricole S.A. et SACAM Développement***

Crédit Agricole S.A. et SACAM Développement (les « **Co-Initiateurs** ») ont déposé le 2 juillet 2003 auprès du Conseil des marchés financiers (le « **CMF** ») un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur la totalité<sup>1</sup> des actions de la société Crédit Lyonnais admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. et sur le Tokyo Stock Exchange restant dans le public, à un prix de 56 euros par action, coupon attaché.

A la suite de l'offre publique mixte à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une offre d'achat et d'une offre d'échange (l' « **Offre Publique Mixte** ») déposée le 16 décembre 2002 par les Co-

<sup>1</sup> Hors actions issues d'options de souscription d'actions ayant été exercées au moyen d'avoirs investis dans un plan d'épargne salariale dans les conditions de l'article L.443-6 du Code du travail (cf. ci-dessous « *Caractéristiques de l'Offre* »)

Initiateurs, dont le résultat définitif a fait l'objet de l'avis n° 203C0858 du CMF en date du 6 juin 2003, les Co-Initiateurs détiennent de concert 344.538.961 actions Crédit Lyonnais représentant 97,45% du capital et des droits de vote du Crédit Lyonnais au 5 juin 2003<sup>2</sup> (dont 282.496.853 actions acquises dans le cadre de l'Offre Publique Mixte).

Ainsi qu'ils s'en étaient réservé la faculté dans la note d'information relative à l'Offre Publique Mixte (visa COB n°03-188 en date du 25 mars 2003), les Co-Initiateurs ont décidé de procéder à la mise en œuvre d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur la totalité des actions Crédit Lyonnais non détenues par eux (l' « **Offre** » ou l' « **OPR-RO** »).

### **Caractéristiques de l'Offre**

Les Co-Initiateurs s'engagent irrévocablement auprès des actionnaires du Crédit Lyonnais à acquérir la totalité de leurs actions au prix unitaire de 56 euros, coupon attaché (le « **Prix d'Offre** »).

La présente Offre porte sur :

- la totalité des actions de la société Crédit Lyonnais non détenues par les Co-Initiateurs (à l'exception des actions issues d'options de souscription d'actions ayant été exercées au moyen d'avoirs investis dans un plan d'épargne salariale dans les conditions de l'article L.443-6 du Code du travail, qui sont incessibles soit 493.893 actions, représentant 0,14% du capital social), soit un total de 8.516.624 actions, la totalité de ces actions étant admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris et sur le Tokyo Stock Exchange ;
- les 2.172.127 actions Crédit Lyonnais qui résulteraient de l'exercice de l'ensemble des 2.172.127 options de souscription d'actions susceptibles d'être levées jusqu'à la date de clôture de l'Offre.

La présente Offre vise donc un maximum de 10.688.751 actions Crédit Lyonnais.

Crédit Agricole Indosuez, Rothschild & Cie Banque ainsi que Morgan Stanley & Co International Ltd sont les établissements co-présentateurs de l'Offre, étant précisé que Crédit Agricole Indosuez garantit seul la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les Co-Initiateurs en application de l'article 5-1-4 du Règlement général du CMF.

---

<sup>2</sup>Compte tenu de l'exercice de 415.654 options de souscription d'actions ayant porté le capital à 353.549.478 actions

Les actionnaires de Crédit Lyonnais qui souhaiteraient apporter leurs actions dans le cadre de l'Offre devront remettre un ordre de vente qui sera irrévocable aux prestataires de services d'investissement habilités, dépositaires de leurs titres Crédit Lyonnais, au plus tard le dernier jour de l'Offre.

La cession de leurs titres au prix unitaire de 56 euros par action, coupon attaché, aura lieu sur le marché et le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, étant indiqué que les frais de négociation (à savoir les frais de courtage, l'impôt de bourse et la TVA afférente) resteront à la charge des donneurs d'ordres. Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux agira en tant que seul membre de marché-acheteur pour le compte des Co-Initiateurs dans le cadre de l'Offre et se portera acquéreur pour le compte des Co-Initiateurs de toutes les actions qui seront apportées à l'Offre.

Dès le lendemain de la clôture de l'Offre, les actions du Crédit Lyonnais qui n'auront pas été apportées seront automatiquement transférées au profit des Co-Initiateurs moyennant indemnisation (56 euros par action, coupon attaché), sans frais pour les propriétaires desdits titres. En conséquence, les actions du Crédit Lyonnais seront radiées du Premier Marché d'Euronext Paris dès le lendemain de la clôture de l'Offre.

Les actions Crédit Lyonnais apportées à l'offre publique de retrait ou transférées dans le cadre du retrait obligatoire, seront, à l'issue de celui-ci, réparties entre les Co-Initiateurs de sorte que SACAM Développement détiendrait au maximum 6% du capital du Crédit Lyonnais.

## **Principaux éléments d'appréciation de l'Offre**

### ➤ **Méthodes d'évaluation utilisées**

Les banques évaluatrices (Rothschild & Cie Banque et Morgan Stanley & Co International Ltd) se sont attachées à déterminer la valeur propre du Crédit Lyonnais, sans tenir compte de l'impact du rapprochement avec Crédit Agricole S.A. et des synergies qui pourraient être réalisées.

A cet effet, parmi les critères usuellement retenus en matière d'évaluation, il a été retenu les méthodes suivantes :

- Cours de bourse ;
- Transactions récentes intervenues sur le capital du Crédit Lyonnais ;
- Comparaisons boursières ;

- Approche par pôle ;
- Actualisation des flux disponibles ;
- Transactions comparables.

➤ **Synthèse générale**

L'application des différentes méthodes d'évaluation retenues conduit à une valeur basse de **33,0 euros** (bas de fourchette des comparaisons boursières) et une valeur haute de **56,0 euros** (haut de fourchette des transactions récentes sur le capital du Crédit Lyonnais et des transactions comparables). Le Prix d'Offre induit une prime de 0,0% à 59,1% par rapport à ces valeurs extrêmes toutes méthodes confondues et une prime de 25,8% en point moyen.

Synthèse de l'évaluation	Par action Crédit Lyonnais		Prime induite par le Prix d'Offre calculée sur le point moyen
	Valeur basse	Valeur haute	
Cours de bourse	36,3	-	45,5%
Transactions récentes sur le capital du Crédit Lyonnais	49,9	-	7,8%
Comparaisons boursières	33,0	-	59,1%
Actualisation des flux disponibles	45,9	-	16,5%
Approche par pôle	35,5	-	39,3%
Transactions comparables	53,0	-	2,8%

Par ailleurs, la prime sur cours de bourse que fait ressortir le Prix d'Offre, 43,8% par rapport au cours de clôture du 22 novembre 2002 (38,94 euros), dernier cours de bourse avant l'annonce de la cession de la participation de l'Etat dans le Crédit Lyonnais, est substantiellement supérieure aux primes moyennes offertes observées sur un échantillon de transactions récentes sur le marché français.

Conformément à l'article 5-7-1 alinéa 3 du Règlement général du CMF, un expert indépendant, le cabinet RSM Salustro Reydel, représenté par Monsieur Jean-Pierre Colle, a été agréé par le CMF le 4 juin 2003, étant précisé que la COB n'a pas fait usage de son droit d'opposition à cet agrément. L'expert indépendant a été chargé de porter une appréciation sur l'évaluation des actions de la société Crédit Lyonnais effectuée par Rothschild & Cie Banque ainsi que par Morgan Stanley International Ltd et a conclu au caractère équitable du prix de 56 euros par action, coupon attaché. Son rapport intégral figurera dans la note d'information qui sera publiée préalablement à l'ouverture de l'Offre.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat dans lequel l'offre publique de Crédit Agricole S.A. et de SACAM Développement pourrait faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de*

*restrictions. Les actions de Crédit Agricole S.A. ne peuvent être ni offertes ni cédées aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933 tel que modifié. Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ou dans un quelconque autre pays dans lequel l'offre publique pourrait faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions.*

**Contacts :**

➤ Crédit Agricole S.A. :

- Claude Rosenfeld (direction des relations investisseurs) : 01 43 23 23 81
- Jean-Luc Pothet (direction de la communication) : 01 43 23 63 41

➤ SACAM Développement :

- Joseph d'Auzay (direction de la communication) : 01 49 53 43 12
- Philippe Dumont (direction financière) : 01 49 53 43 17

➤ Crédit Lyonnais :

- Denis Kleiber (direction des relations investisseurs) : 01 42 95 67 89
- Nicolas Chaine (direction de la communication) : 01 42 95 44 42

***Le présent communiqué relatif à la présente offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire dont le projet a fait l'objet d'un dépôt le 2 juillet 2003 auprès du CMF est établi et diffusé conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement n° 2002-04 de la COB et de l'instruction prise en application de celui-ci.***